

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2023 – 660 DU 20 DECEMBRE 2023**

portant nomination de monsieur **Nabil ABDOULAYE** en qualité de Président du Conseil d'administration de l'Agence nationale des Transports terrestres.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-027 du 20 janvier 2021 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale des Transports terrestres ;
- vu** le décret n° 2021-374 du 14 juillet 2021 portant approbation des statuts de l'Agence nationale des Transports terrestres ;
- vu** le décret n° 2023-251 du 10 mai 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 décembre 2023,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Monsieur **Nabil ABDOULAYE** est nommé membre du Conseil d'administration de l'Agence nationale des Transports terrestres, au titre du représentant du Ministère du

Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable, en remplacement de monsieur Sègbé Hermann DJEDOU.

## Article 2

L'intéressé poursuit le mandat en cours pour le reste de sa durée.

## Article 3

Monsieur **Nabil ABDOULAYE** est nommé Président du Conseil d'administration de l'Agence nationale des Transports terrestres.

## Article 4

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

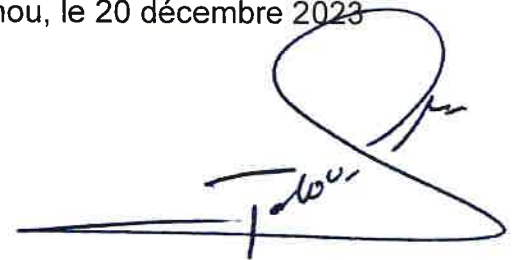
## Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 20 décembre 2023

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON.-**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'État

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports,  
chargé du Développement durable,



**José TONATO**

**AMPLIATIONS** : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MCVT : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES  
MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 2 ; JORB : 1.